



Reforme militaire . aidez moi svp !

Par **Flooo13**, le **24/09/2012 à 20:47**

Bonjour,

Actuellement militaire avec un peu plus d'un an de service , arrive en escadron j'ai été particulièrement dessus du monde militaire à faire autant de M**** pour rien , de la perte de temps total .. j'ai fait une demande de résiliation de contrat dans les règles , j'apprends qu'il est refusé et je me prend ensuite toutes les baisses "comme par hasard" ayant marre de tous ce que j'ai pu endurer fin juin je suis parti en maladie pour des problèmes physiques sur une ancienne fracture de clavicule ... Maintenant avec 3 mois d'arrêt maladie je suis convoqué à mon régiment pour voir les médecins mais il y a une semaine maintenant j'ai commencé une procédure avec un psy car j'arrive à un point avec la pression au tel des grades il y en a ral le c** !!! Je voudrais savoir si une dépression suffirait pour se faire réformer avec un psy civil ? Que faut-il que je fasse ? est-ce qu'au bout des 180 jours d'arrêt je serais automatiquement réformer ?

Merci par avance de votre aide !

Par **trichat**, le **24/09/2012 à 22:29**

Bonjour,

Je ne connais pas vraiment les pratiques militaires, mais je suis étonné que vous ne soyez pas suivi médicalement par les médecins militaires, y compris par une hospitalisation dans un hôpital militaire.

Je doute qu'un psy civil puisse vous faire réformer. En effet, là encore l'armée a ses propres

personnels de santé (psychologues, psychiatres) et je pense qu'eux seuls disposent de ce pouvoir, après examens médicaux.

Cordialement.

Par **isa0122**, le **26/09/2012** à **14:08**

Bonjour,

Je suis journaliste et je souhaiterais recueillir votre témoignage concernant vos motivations à quitter l'armée. J'ai rencontré de nombreux militaires dans votre cas et je pourrais vous faire part de leur expérience.

Contactez moi à cette adresse : zazou0122@hotmail.com

Merci